



République d'Haïti

Projet d'amélioration de l'accès aux services sociaux et à l'emploi au profit des personnes handicapées

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (MICT)
BUREAU DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT À L'INTEGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES (BSEIPH)

Termes de référence

Etude sur les opportunités de formation et d'emploi au profit des personnes handicapées

I. Contexte

Les personnes handicapées font face à de nombreux défis en Haïti : un taux de chômage élevé, un environnement bâti très peu accessible, un accès inégal à l'éducation, entre autres. La situation a été aggravée suite au tremblement de terre meurtrier du 12 janvier 2010 à la suite duquel des milliers de personnes sont devenues handicapées.

A la suite du séisme, la loi portant sur l'intégration des personnes handicapées a été adoptée dans le but d'encourager les différents secteurs de la vie nationale à œuvrer pour l'inclusion des personnes handicapées. Dans le souci de faciliter la mise en œuvre de cette loi, la nécessité d'identifier et d'enregistrer les personnes handicapées devient un prérequis.

Le Bureau du Secrétaire d'État à l'Intégration des Personnes Handicapées (BSEIPH), créé en 2007 sous la tutelle du Ministère des Affaires Sociales et du Travail (MAST), est l'organe de l'Etat Haïtien chargé particulièrement de veiller à la mise en place de politiques et programmes favorisant l'inclusion sociale en général et l'amélioration des conditions de vie des personnes handicapées en particulier. Toutefois, plusieurs partenaires nationaux et internationaux sont engagés dans le processus visant l'intégration des personnes handicapées. Cependant, il n'existe aucune initiative d'enregistrement systématique des personnes handicapées qui pourrait leur faciliter l'accès aux services sociaux et à l'emploi.

Dans cette perspective, la Banque Mondiale, grâce à des fonds fiduciaires du Japon et en accord avec le BSEIPH, finance un nouveau projet intitulé « Projet d'amélioration de l'accès aux services sociaux et à l'emploi au profit des personnes handicapées ». L'objectif du Projet est d'accroître l'accès des personnes handicapées aux services sociaux et à l'emploi. En ce sens, ce projet devrait toucher d'ici la fin de sa mise en œuvre en juin 2020 un certain nombre de personnes handicapées à travers diverses actions dont l'établissement d'un registre national pour

personnes handicapées et le renforcement du Service de Placement pour personnes handicapées.

Le Projet comporte trois (3) composantes : (1) : Enregistrement des personnes handicapées ; (2) Test et promotion d'un modèle pour augmenter l'accès à l'emploi des personnes handicapées ; et (3) Gestion de Projet, suivi & évaluation, et diffusion des connaissances.

Pour initier les démarches visant à créer ce modèle devant favoriser l'augmentation de l'accès à l'emploi et plus largement du taux d'occupation des personnes handicapées, le BSEIPH dans le cadre de la mise en œuvre du Projet, veut recruter une firme de consultation ou un consultant pour conduire une étude de marché sur les filières de formation pour lesquelles une demande soutenue existe et les secteurs ayant des opportunités d'emploi tout en proposant une esquisse de stratégie favorisant l'emploi des personnes handicapées. Les présents termes de référence fixent et définissent les missions, tâches et une esquisse méthodologique pour la réalisation de cette étude.

II. Objectifs de l'étude

Général :

- Identifier et analyser les filières porteuses en termes d'opportunités d'embauche et de carrière aussi bien que les opportunités de formations de courte durée en relation à ces domaines au niveau national de manière à proposer un plan global de capacitation et de préparation à l'emploi pour les personnes handicapées.

Spécifiques :

- Réaliser une cartographie du marché en terme d'opportunités d'embauche et de formations corollaires.
- Evaluer le degré d'acceptabilité/acceptation des personnes handicapées au niveau de ces filières et proposer une stratégie visant à le faire augmenter.
- Evaluer les contraintes et défis à relever afin de permettre à des personnes handicapées d'intégrer ces filières et proposer une stratégie visant à l'embauche suite à des formations de courte durée.

III. Méthodologie¹

Pour mener cette étude, le consultant ou la firme de consultation devra procéder à une revue de littérature pour vérifier si des études du genre ont déjà été réalisées et compiler des données sur le niveau actuel d'occupation et d'emploi des personnes handicapées.

L'étude se réalisera suivant une approche qualitative à travers un ensemble d'entretiens semi-directifs et de focus group à mener auprès des entreprises, du bureau du travail, des associations de patrons, des corporations de métiers et des personnes handicapées, entre autres. Pour ce faire, il faudra procéder à un échantillonnage par quota pour recruter un nombre d'entreprises de différents secteurs d'activités et de différentes tailles comme les grandes, les moyennes et les petites entreprises.

¹ La méthodologie proposée n'est qu'à titre indicatif, le soumissionnaire doit proposer une méthodologie détaillée pour la réalisation de l'étude.

IV. Activités à réaliser

- Enquête auprès des associations de patrons et des corporations de métiers ;
- Mapping des écoles techniques et vocationnelles dans la région métropolitaine de Port-au-Prince, au Cap-Haïtien et aux Cayes ;
- Enquête auprès des écoles techniques sur les filières de formation offertes et celles dont les apprenants sont plus susceptibles de trouver un emploi après la formation ;
- Relevé des espaces de publication des offres d'emploi au niveau national ;
- Analyse d'un échantillon d'offres d'emploi pour identifier les filières qui recrutent et les mentions d'ouverture aux personnes handicapées ;
- Les filières de formations courtes qui conduisent à la mise en place d'entreprises et d'autres activités génératrices de revenus.

V. Livrables attendus

Un rapport contenant :

- Une liste annotée de filières de formation à fort potentiel d'emploi ;
- Une liste de formations ouvrant la voie à la création de PME et d'autres activités génératrices de revenus ;
- Un mapping des écoles techniques et vocationnelles pouvant fournir les services de formation nécessaires ;
- Un mapping des entreprises évoluant dans les secteurs susceptibles de recruter les personnes handicapées qui seront formées ;
- Une esquisse de stratégie de mise en relation des personnes handicapées et des entreprises.

VI. Qualifications et aptitudes requises

Le consultant ou l'équipe de consultants qualifié pour mener cette étude devra avoir les qualifications suivantes :

- a. Un diplôme universitaire (maîtrise minimum) en administration, économie, gestion de projet, sciences sociales ou autre discipline connexe.
- b. Un minimum de cinq (5) ans d'expérience dans la conduite des études dans le domaine de l'insertion sociale et économique.
- c. Une connaissance du milieu rural haïtien et des problématiques de développement.
- d. Une bonne connaissance des politiques et stratégies de développement du pays, notamment dans le domaine du handicap, de la protection sociale, de l'industrie, du commerce et de l'entrepreneuriat.
- e. Une bonne capacité synthétique de présentation des résultats utilisables par les décideurs.
- f. Une bonne expérience et capacité à travailler dans un environnement multiculturel et avec différents partenaires.
- g. Une bonne capacité à mobiliser des ressources capables de faciliter le travail au sein du secteur de la formation technique et du secteur patronal.
- h. Une excellente capacité à travailler sous pression et à assumer d'importantes responsabilités.

- i. Une bonne capacité à travailler en équipe et à coordonner de larges équipes en toute autonomie.
- j. Une excellente maîtrise des outils de gestion de projet et des outils informatiques.
- k. Une parfaite connaissance écrite et orale du créole et du français.
- l. Une disponibilité à voyager à travers le pays.

VII. Durée

La durée accordée pour la réalisation de cette étude est de 45 jours de travail. Cette durée comprend les enquêtes de terrain et la rédaction du rapport.

Les candidats (es) devront soumettre un dossier comportant les pièces suivantes :

- a) Une lettre d'intention ;
- b) Une offre technique ;
- c) Une offre financière ;
- d) Le(s) curriculum vitae du consultant ou de l'équipe de consultation ;
- e) Le dossier fiscal et légal à jour s'il s'agit d'une firme ;
- f) Toutes autres pièces jugées importantes.